

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°24-14

L'an deux mille vingt quatre à 10h30
Le 4 avril, à Chalons en Champagne

Date de convocation	28 mars 2024
Nombre de délégués :	
 Titulaires	53 Titulaires
 Suppléants	53 Suppléants
 Présents	29 Présents
 Votes par procuration	2 votes par procuration

Étaient présents :

M. Farid BESSADI
M Philippe CLAUDE
M. Michel DUPLOX (représente M JF GOSSET)
Mme Inès DE MONTGON
M Bruno CUNY (représente M HERBILLON)
M. Bernard DEKENS
Mme Dominique FLORES
M. Sébastien PAULET
M Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)
M Emmanuel BAUDART
M. Michel LALLEMAND
M. Yvon HUMBLOT
M. Jean SIMONIN
M. J Pierre CORVISIER
M Jean Yves JONET

M. Géry TRONÇON
M Jean François VALLOIRE
M. Dominique COLLIN
M. Claude VALDENAIRE
M Alain MOUS (représente K GENGOUX) PV de M
LIEBEAUX
M. Yannick ROSSATO
M. Eric GILLARDIN
M. Michel NORMAND
Mme Elie PERRIOT (représente Mme DENIS)
Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
Mme Danièle COMBE (représente M FOCKS)
M Jean Philippe WOITIER
Mme Valérie WOITIER
Mme Dominique HUMBERT(PV de M JOURDAIN)

Objet de la délibération :

PROJET HEBMA –TRESORERIE EPAMA - PRET RELAIS TVA

Résultat du vote
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°24-14

Objet de la délibération :

PROJET HEBMA – TRESORERIE EPAMA – PRÊT RELAI TVA

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le conseil syndical, M Eric GILLARDIN, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le président de séance donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par l'établissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents, objet de la présente de financement, à savoir la réalisation des aménagements Hydrauliques et Environnementaux du Bassin de la Meuse Amont (projet HEBMA).

Les investissements provenant des opérations qui nous sont déléguées entraînent des dépenses importantes. Ces dépenses sont en partie couvertes par le versement d'avance de subventions et par les participations forfaitaires des EPCI. En outre, l'EPAMA acquitte les factures TTC.

Ainsi, sur les 8M€ déjà payés sur le projet HEBMA, plus de 1,33M€ sont liés au paiement de la TVA. Le FCTVA ne sera reversé à l'EPAMA, par les EPCI, qu'à réception des travaux.

Par ailleurs, l'EPAMA a déjà bénéficié d'avance des financeurs et a reçu l'ensemble des participations forfaitaires des EPCI ce qui nous a permis de réaliser 7,870M€ de travaux

Les travaux HEBMA vont bien sûr reprendre en 2024 et les acomptes prochains du FEDER ne suffiront pas à assurer le paiement TTC des futurs travaux.

Pour faire face à cette situation et payer les 14M€ « restants » nous avons donc sollicité les organismes bancaires.

Le Crédit Agricole Nord Est a formulé une proposition de prêt relais pour un montant de 2,3M€ (montant du FCTVA sur les 14M€ de travaux restants)

- plan de financement prévisionnel (convention Gémapi de 2019) : 21,9M€ TTC (18,285M€ HT)

- Les subventions (100% du HT): Agence de l'eau : 47,99%

FEDER : 10%

Région Grand Est : 10%

DREAL : 27,01%

Communauté de communes Ouest Vosgien : 4,69%

Communauté de communes Terre d'Eau : 0,31%

- Montant des travaux déjà acquittés : 7 870 000€ TTC

- Les travaux restant à payés : 14 030 000 TTC (11 691 666€ HT)

- FCTVA attendu : 2,3M€

- indexé sur de l'Euribor 3 mois + 1.10% et une commission de 0.20% du montant emprunté

L'objet de la présente délibération est donc de proposer au Comité d'autoriser le Président à contracter ce prêt relais de 2,3M€.

Après avis du Bureau Syndical,
Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,
Le Conseil Syndical de l'EPAMA :

- **PREND en considération et APPROUVE le projet qui est présenté,**
- **DETERMINE, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux coûts de TVA**

Montant du Devis : 21 900 000€ (18 285 000€HT)

Subventions : 18 285 000€

Montant des travaux déjà acquittés : 7 870 000€TTC

Court terme FCTVA restant à acquitter 2 300 000€

Emprunt sollicité au CANE PRET COURT TERME 2 300 000€.

DEMANDE à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt court terme de 2 300 000 Euros, au taux EURIBOR 3 mois (Flooré à 0) + 1,10% et d'une durée en deux années. Le remboursement du capital in fine ou par anticipation sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'Euribor 3 mois + 1,1 %.

- **Le taux plancher est égal à la marge et la commission d'engagement est de 0,20% du montant contracté**
- **OUVRE au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,**
- **PREND l'engagement, au nom de l'établissement, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,**
- **AUTORISE la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M Bernard DEKENS, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

 **Président de l'EPAMA**
Bernard DEKENS
